

PUBLIE LE

03 AVR. 2006

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur

Par délibérations N° 3 - 3 du 6 Janvier 2003 et N° 1 - 4 du 17 Février 2004, le Conseil de Communauté a fixé à 12 le nombre des Vice-Présidents et à 8 le nombre des membres du Bureau, Conseillers Communautaires ayant délégation de fonction.

Suite au décès de Monsieur Robert RAYNAL, membre du Bureau, conseiller communautaire délégué, Président de la commission « Voirie/Equipements culturels et sportifs », le siège est vacant.

Les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoient que chaque commune membre est représentée au sein du Bureau.

Par conséquent, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, 7^{ème} Conseiller Communautaire délégué, Président de la Commission Voirie Équipements Sportifs et Culturels.

Monsieur le Président fait part de la candidature de Monsieur Michel ANDRAL, Maire de Dénat Conseiller Communautaire Titulaire.

Il est procédé au vote. Sur 37 votants, 37 suffrages ont été exprimés.

Monsieur Michel ANDRAL a obtenu 37 voix.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

VU LE PROCES VERBAL D'ELECTION,

✚ **DIT QUE** Monsieur Michel ANDRAL est élu membre du Bureau, 7^{ème} Conseiller Communautaire délégué Membre du Bureau, Président de la Commission Voirie Equipements Sportifs et Culturels.

✚ **PREND ACTE** de la nouvelle composition du Bureau Communautaire et de la nouvelle composition de la commission « voirie/équipements culturels et sportifs » résultant de la présente élection.



Pour extrait conforme,
Fait le 28 Mars 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

REÇU LE

03 AVR. 2006

PREFECTURE DU TARN